

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois  
à Saint-Boniface, Manitoba

---

Abonnement: Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 frs.

---

VOL. XXVIII

JUILLET 1929

No 7

---

SOMMAIRE:—Constitution apostolique "Divini cultus" — Saint J.-B. Vianney, patron de tous les curés de l'univers — Fêtes de Saint François Xavier et de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus — Le rôle de l'Etat dans l'éducation — Le Congrès régional de l'A. C. J. C. et S. S. Pie XI — Les vœux du Congrès marial de Québec — Par l'intercession des Bienheureux Martyrs Canadiens — Le départ des Carmélites — Un bref de Pie IX — La préfecture apostolique de la Baie d'Hudson — Ce qu'il aimait! — La Vénérable Mère Marie de Jésus — Ordination de M. l'abbé Emilien Lévêque — La Ligue Catholique féminine — A la mémoire de La Vêrendrye — Le maître-autel de la cathédrale — La lecture de la vie des Saints — Le Bienheureux Claude de la Colombière — "Moniales Carmélites aux Trois-Rivières" — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

---

## CONSTITUTION APOSTOLIQUE "DIVINI CULTUS" DE S. S. PIE XI

**en vue de promouvoir la pratique de la liturgie,  
du chant grégorien et de la musique sacrée. (1)**

(Suite et fin)

Aussi, pour que clergé et fidèles apportent une plus religieuse docilité à observer ces règles et prescriptions qui réclament de tous une sainte et inviolable soumission, Nous estimons devoir y faire ici quelques additions, fruit de l'expérience de ces vingt-cinq dernières années. Nous le faisons d'autant plus volontiers que cette année Nous rappelle non seulement le souvenir de la restauration de la musique sacrée que Nous venons d'évoquer, mais encore celui de l'illustre moine Guy d'Arezzo. Celui-ci, venu à Rome il y a environ neuf cents ans sur l'ordre du Pape, qui fit naître l'ingénieux moyen grâce auquel les chants liturgiques, venus des premiers siècles, furent facilement mis à la portée de tous et purent désormais être transmis sans altération aux générations futures, pour le bien de l'Eglise et de l'art lui-même, et pour leur commune gloire.

Au Palais de Latran, où jadis saint Grégoire le Grand, après

---

(1) Cf. "Les Cloches" de juin, page 121.

avoir rassemblé, ordonné et accru le trésor des mélodies sacrées, héritage et souvenir des Pères, avait, dans un si haut dessein, fondé sa célèbre "Schola" pour perpétuer l'exacte interprétation des chants liturgiques, le moine Guy fit une démonstration de sa merveilleuse invention, en présence du clergé romain et du Souverain Pontife lui-même. Le Pape approuva pleinement et loua comme il le méritait ce nouveau procédé, qui, grâce à lui, s'étendit peu à peu et fit faire à tous les genres de musique des progrès considérables.

Aux évêques et aux Ordinaires, qui, en tant que gardiens de la liturgie, doivent s'occuper des arts sacrés dans les églises, Nous voulons faire quelques recommandations répondant aux vœux de nombreux congrès de musique et particulièrement du récent congrès tenu à Rome. Ces vœux, à Nous adressés par un grand nombre de pasteurs des âmes et des maîtres de l'art musical, à qui Nous exprimons ici les félicitations qu'ils méritent, Nous en ordonnons la mise en pratique par les voies et moyens les plus efficaces.

### **Formation obligatoire du clergé au chant grégorien et à la musique sacrée.**

I. Que tous les candidats au sacerdoce, non seulement dans les Séminaires, mais dans les maisons religieuses, soient formés, dès leur enfance, au chant grégorien et à la musique sacrée: à cet âge, on apprend plus facilement tout ce qui a trait aux mélodies et aux sons; les défauts de la voix, s'il en existe, peuvent alors être éliminés ou du moins amendés; plus tard, lorsqu'on a grandi, il devient impossible d'y remédier. L'étude du chant et de la musique doit commencer dès les écoles élémentaires et se poursuivre ensuite dans l'enseignement secondaire. Ainsi, ceux qui sont appelés à recevoir les saints Ordres, instruits peu à peu du chant, peuvent, au cours de leurs études théologiques, sans effort et sans difficulté, se former à cet art plus élevé qu'on pourrait justement appeler esthétique, celui de la mélodie grégorienne et de l'art musical, celui de la polyphonie et de l'orgue, qu'il convient absolument au clergé de posséder.

II. Qu'il y ait donc dans les séminaires et dans les autres maisons d'études, pour la formation de l'un et de l'autre clergés, de courtes, mais fréquentes et au besoin quotidiennes, leçons ou exercices de chant grégorien et de musique sacrée. Si c'est l'esprit liturgique qui y préside, les élèves y trouveront une détente plutôt qu'une fatigue, après l'étude de sciences plus austères. Ainsi, une formation plus soignée et plus complète des deux clergés à la musique liturgique aura pour effet de rendre à son antique dignité et splendeur l'office du choeur, qui est partie principale dans le culte divin. Il en résultera aussi que les "scho-

lae" et "chapelles musicales" retrouveront leur ancienne splendeur.

### **Dispositions à prendre pour assurer la bonne exécution du chant pour ceux qui sont tenus à l'office du chœur.**

III. Que tous ceux qui règlent et assurent le culte dans les basiliques, cathédrales, églises collégiales ou conventuelles de religieux, s'emploient de tout leur pouvoir à restaurer, selon les préceptes de l'Eglise, l'office du chœur; non seulement pour ce qui est du précepte général de célébrer toujours l'office divin avec dignité, attention et dévotion, mais aussi pour l'art qui préside à l'exécution du chant. Dans la psalmodie, il faut avoir soin d'observer les tons indiqués, en tenant compte des cadences intermédiaires et des inflexions propres aux différents modes, de faire la pose convenable à l'astérisque, de garder l'unisson parfait dans l'exécution des versets des psaumes et des strophes des hymnes. Si tout cela est observé avec art, tous ceux qui chantent selon les règles manifestent d'une admirable façon l'union de leurs âmes dans l'adoration de Dieu, et, par l'alternance régulière des deux parties du chœur, semblent faire écho à la louange éternelle des Séraphins qui se renvoient les uns aux autres l'acclamation: Saint, Saint, Saint.

IV. Pour que personne à l'avenir ne mette en avant de faciles excuses et ne se croie dispensé d'obéir aux lois de l'Eglise, que tous les ordres de chanoines, que toutes les communautés religieuses traitent de ces questions dans des réunions déterminées. Et comme autrefois existait un chantre (*cantor*) ou chef de chœur (*rector chori*), ainsi, à l'avenir, que dans les chœurs de chanoines et de religieux on choisisse quelqu'un de compétent pour veiller à la pratique des règles de la liturgie et du chant choral et corriger les fautes individuelles ou collectives du chœur. Il ne faut pas oublier à ce propos que, d'après l'antique et constante discipline de l'Eglise, comme d'après les statuts capitulaires encore en vigueur, tous ceux qui sont tenus à l'office du chœur doivent être parfaitement au courant du chant grégorien tout au moins. Or, le chant grégorien, dont l'usage est prescrit dans toutes les églises, de quelque sorte qu'elles soient, est celui-là même qui, reconstitué d'après les anciens manuscrits, a été proposé par l'Eglise dans une édition authentique publiée par l'imprimerie vaticane.

### **Fondation de "chapelles musicales".**

V. Nous voulons aussi recommander à qui de droit les "chapelles musicales". Ce sont elles qui, peu à peu succédant aux anciennes "scholae", se sont constituées dans les basiliques et les grandes églises pour exécuter plus spécialement la musique

polyphonique. Or, la polyphonie sacrée tient légitimement la première place après le chant grégorien; aussi souhaitons-Nous vivement que ces "chapelles", qui furent florissantes du XIVE au XVIe siècle, revivent et prospèrent, là surtout où la fréquence et l'ampleur des cérémonies réclament un nombre plus grand et un choix plus excellent de chanteurs.

VI. Que des "scholae" d'enfants soient formées, non seulement dans les grandes églises et dans les cathédrales, mais même dans les églises plus modestes et dans les simples paroisses. Que ces enfants y apprennent à chanter selon les règles, sous la direction de maîtres de chapelles, pour que leurs voix, selon l'ancienne coutume de l'Eglise, s'unissent aux chœurs d'hommes, surtout quand dans la musique polyphonique ils doivent, comme jadis, exécuter la partie supérieure, qu'on appelle ordinairement le "chant". Du nombre de ces enfants sont sortis, on le sait, au XVIe siècle en particulier, des auteurs très experts en polyphonie, et, parmi eux, celui qui est sans contredit leur maître à tous: le célèbre Jean-Pierre-Louis de Palestrina.

#### **Proscription d'une certaine musique instrumentale.**

VII. Ayant appris qu'on essayait en quelques endroits de remettre en usage un certain genre de musique absolument déplacé dans la célébration des offices divins, surtout à cause de l'emploi abusif des instruments, Nous déclarons ici que le chant uni à la symphonie n'est pas du tout tenu par l'Eglise comme une forme de musique plus parfaite ou mieux adaptée aux choses saintes; plus en effet que les instruments, il convient que la voix elle-même se fasse entendre dans le lieu saint, voix du clergé, voix des chantes, voix du peuple. Qu'on ne croie pas que l'Eglise s'oppose au progrès de l'art musical en préférant la voix humaine à tout instrument de musique; nul instrument, en effet, si excellent, si parfait soit-il, ne peut surpasser la voix humaine pour l'expression des sentiments, surtout quand elle est mise au service de l'âme pour adresser à Dieu Tout-Puissant des prières et des louanges.

#### **De l'orgue. Proscription de toute musique profane à l'église.**

VIII. Mais il est un instrument qui est proprement d'Eglise, et nous vient des anciens: c'est l'orgue, dont l'excellence et la majesté admirable lui ont valu d'être associé aux rites liturgiques, soit pour l'accompagnement du chant, soit, durant les silences du choeur, et, conformément aux rubriques, pour l'exécution de très douces harmonies.

Cependant, là encore, il faut éviter le mélange du sacré et du profane: soit par le fait des facteurs d'orgue, soit par les com-

plaisances de certains organistes pour les productions d'une musique toute moderne, on en arriverait à détourner ce magnifique instrument de sa propre fin. Certes, sous des réserves liturgiques, Nous souhaitons Nous-même que ce qui a trait à l'orgue soit toujours en progrès; mais Nous ne pouvons Nous empêcher de déplorer que certaines tentatives de musique moderne cherchent à introduire dans le temple un esprit profane, comme jadis on l'essaya par d'autres procédés que l'Eglise réprouve justement. Si ce genre de musique commençait à s'introduire, l'Eglise devrait le condamner absolument. Qu'on n'entende donc dans les églises que des pièces d'orgue en rapport avec la majesté du lieu et la sainteté des rites; à cette condition, l'art des constructeurs et celui des organistes reflourira pour seconder comme il convient la liturgie sacrée.

### **Participation des fidèles au chant liturgique. Formation musicale nécessaire.**

IX. Quant aux fidèles, et en vue de les faire participer d'une façon plus active au culte divin, que le chant grégorien soit remis en usage parmi eux, pour les parties du moins qui les concernent. De fait, il est absolument nécessaire que les fidèles n'assistent pas aux offices en étrangers ou en spectateurs muets; mais que, pénétrés par la beauté des choses liturgiques, ils prennent part aux cérémonies sacrées, y compris les cortèges ou processions, où les membres du clergé et les associations pieuses marchent d'une façon ordonnée, mêlant alternativement leurs voix, selon les règles tracées, à la voix du prêtre et à celles de la "schola". Il n'adviendra plus, dès lors, que le peuple ne réponde pas, ou à peine, par une sorte de léger et faible murmure, aux prières communes récitées en langue liturgique ou en langue vulgaire.

X. Que les membres de l'un et de l'autre clergés s'emploient de toutes leurs forces, sous la direction des évêques et des Ordinaires, à assurer, par eux-mêmes ou par le concours de personnes compétentes, la formation liturgique et musicale du peuple, en raison de son intime connexion avec la doctrine chrétienne. Pour y arriver plus facilement, on instruira des chants liturgiques surtout les "Scholae", les associations pieuses et tous autres groupements. Quant aux communautés de religieux, de Soeurs et de pieuses femmes, qu'elles s'y appliquent avec zèle dans les différents Instituts où elles ont charge de l'éducation et de l'enseignement. Nous mettons également Notre confiance, en vue d'atteindre ce résultat, dans les sociétés qui, ici ou là, en plein accord avec les autorités ecclésiastiques, travaillent à restaurer la musique sacrée selon les règles tracées par l'Eglise.

### Formation de maîtres habiles.

XI. Pour réaliser toutes ces espérances, il est absolument nécessaire d'avoir des maîtres habiles et très nombreux. A cet égard, Nous décernons de justes éloges aux "scholae" et instituts fondés ici et là dans l'univers catholique: par leurs soins diligents et les leçons qu'ils donnent, ils forment des maîtres de valeur. Il Nous plaît, en particulier, de citer ici et de louer "l'École de musique sacrée" fondée à Rome en 1910 par Pie X. Cette école dont Notre prédécesseur immédiat Benoît XV s'appliqua à procurer l'accroissement et qu'il dota d'un nouveau local. Nous l'entourons. Nous aussi, d'un intérêt particulier, comme héritage précieux de ces deux Pontifes; aussi voulons-Nous la recommander vivement à tous les Ordinaires.

Certes, Nous savons ce que toutes les prescriptions plus haut formulées demandent de soins et de travail. Mais qui donc ignore les oeuvres nombreuses et empreintes d'un art remarquable que nos devanciers, à travers tous les obstacles, ont laissées à la postérité? C'est qu'ils étaient remplis de zèle pour la piété et du sens de la liturgie. Ne nous en étonnons pas: tout ce qui a son origine dans la vie intérieure qui anime l'Église dépasse les choses les plus parfaites de ce monde. Que les difficultés de cette sainte entreprise relèvent donc et stimulent, loin de la briser, l'ardeur des chefs des diocèses; tous unis constamment dans l'obéissance à Nos volontés, ils réaliseront, en l'honneur de l'Évêque des évêques, une oeuvre éminemment digne de leur ministère épiscopal.

Telles sont Nos prescriptions, déclarations, ordres. Nous voulons que cette Constitution apostolique soit et demeure toujours ferme, valide et efficace, et qu'elle reçoive et obtienne son effet plein et entier, nonobstant toute chose contraire. Qu'il ne soit permis à personne d'enfreindre cette Constitution par Nous promulguée, ou d'y contredire témérairement.

Donné à Rome, près saint Pierre, au début de la cinquantième année de Notre sacerdoce, le 20 décembre 1928, de Notre Pontificat la septième.

FR. ANDRE, card. FRUHWITH,  
chancelier de la S. E. R.

CAMILLE, card. LAURENTI  
pro-préfet de la S. C. R.



— Le 1er juillet est arrivé à l'archevêché M. l'abbé T.-D. Tomanek, prêtre tchécoslovaque, qui y aura son domicile et s'occupera de ses compatriotes qui immigrent dans l'Ouest. C'est l'un des résultats du voyage de S. G. Mgr Prud'homme en Europe l'hiver dernier.

---

**SAINT JEAN-BAPTISTE VIANNEY**  
**Patron de tous les curés de l'univers**

---

**PIE XI, PAPE**  
**Pour perpétuelle mémoire**

---

En l'année jubilaire 1925, les honneurs de la sainteté furent rendus au Bienheureux Jean-Baptiste Vianney, ou "Curé d'Ars", suivant le nom qu'il emprunte à ce village, où il exerça ses fonctions pastorales.

En l'année 1928, l'office et la messe du saint curé ayant été approuvés, sa fête, de rite double, fut étendue à l'Eglise universelle.

En cette année, l'évêque de Belley, dont le diocèse renferme le village d'Ars, s'est adressé à Nous, au nom d'environ 400 archevêques et évêques des régions les plus diverses de la terre entière; il Nous a supplié de daigner déclarer saint J.-B. Vianney patron céleste des curés de tout l'univers.

Rien n'est plus opportun, Nous semble-t-il, que d'offrir à tous les curés les exemples de ce saint prêtre, que l'Eglise célèbre d'une insigne louange dans l'accomplissement de son ministère paroissial.

Tel fut son zèle empressé dans la direction des âmes que Notre prédécesseur de récente mémoire le Pape Pie X, en 1905, aussitôt après la béatification solennelle du Bienheureux J.-B. Vianney, l'avait déjà déclaré patron céleste de tous les prêtres de France exerçant les fonctions de curé.

Après réflexion très attentive, Nous avons jugé bon d'exaucer les prières de tant de prélats qui, à l'occasion du 50ème anniversaire de Notre Sacerdoce, ont formé le vœu de Nous voir accorder, en cette année jubilaire, la largesse spirituelle qu'ils implorent d'une manière si pressante, de telle sorte que cette faveur reste à l'avenir comme un perpétuel mémorial de Notre Jubilé sacerdotal.

Après en avoir conféré avec le cardinal Camille Laurenti, diacre de Sainte-Marie della Scala et préfet de la S. C. des Rites, Nous, de Notre propre décision, de science certaine, après mûre délibération, et dans la plénitude de Notre pouvoir apostolique, par la teneur des présentes lettres, instituons et déclarons saint J.-B. Vianney, cet homme remarquable et tout apostolique, Patron céleste de tous les curés de Rome et du monde catholique.

Nous accordons cette faveur afin de promouvoir le bien spirituel des curés de tout l'univers; c'est pourquoi Nous déclarons que les présentes lettres sont fermes, valides, efficaces, qu'elles doivent avoir et obtennir leur plein, complet, durable effet, et

aider très amplement ceux auxquels elles s'adressent ou peuvent s'adresser à l'avenir.

Ainsi Nous le jugeons et l'établissons en droit. Et dès lors Nous déclarons nulle et vaine toute tentative contraire, quel qu'en soit l'auteur et de quelque autorité qu'elle émane. Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 23 avril 1929, huitième année de Notre Pontificat.



## FETES DE SAINT FRANCOIS XAVIER ET DE SAINTE THERESE DE L'ENFANT-JESUS

Déclaration du 13 mars 1929

---

Depuis la promulgation du décret de la S. Congrégation des Rites du 14 décembre 1927, nommant sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus patronne principale, à l'égal de saint François Xavier, des Missionnaires et de toutes les Missions de l'univers, quelques Vicaires apostoliques se sont demandés quels privilèges liturgiques, d'après les rubriques, concernaient ces deux saints, tous les deux également patrons principaux de toutes les Missions, en vertu de ce décret.

Notre Saint Père le pape Pie XI, à l'audience du 13 mars courant, d'après le rapport du Cardinal préfet de cette Sacrée Congrégation, afin de lever tout doute, a daigné déclarer ce qui suit: Les fêtes de saint François Xavier et de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, en vertu du décret susmentionné, devront être célébrées dans tous les pays de Mission sous le rite double de première classe, avec octave commune pour le clergé séculier et sans octave pour le clergé régulier. Nonobstant toutes choses contraires.

Ange MARIANI,  
secrétaire

C. card. LAURENTI,  
préfet de la S. C. R.



## LE ROLE DE L'ETAT DANS L'EDUCATION

---

Certes, l'Etat ne peut ni ne doit se désintéresser de l'éducation des citoyens, mais il doit seulement apporter son aide dans tout ce que l'individu et la famille ne pourraient réaliser par eux-mêmes. L'Etat n'est pas fait pour absorber, pour engloutir, pour annihiler la famille, ce qui serait absurde et contre nature, car la famille existe avant la société et l'Etat.

L'Etat ne peut donc se désintéresser de l'éducation, mais il doit, au contraire, pourvoir à ce qui est nécessaire et suffisant pour aider et perfectionner l'action de la famille, pour répondre

pleinement aux désirs du père et de la mère, pour respecter surtout les droits divins de l'Eglise.

On peut dire, en quelque sorte, que l'Etat est appelé à compléter l'oeuvre de la famille et de l'Eglise, parce que l'Etat, plus que nul autre, est pourvu des moyens mis à sa disposition pour les besoins de tous, et il est juste qu'il les utilise à l'avantage de ceux qui les lui procurent.

PIE XI.



## LE CONGRES REGIONAL DE L'A. C. J. C. ET S. S. PIE XI

---

Les délégués du dernier Congrès de l'A. C. J. C. au Manitoba, réunis au Collège de Saint-Boniface les 7 et 8 juin dernier, envoyèrent le cablogramme suivant à S. S. le Pape Pie XI :

“Membres Association Catholique Jeunesse Canadienne-française Manitoba, Saskatchewan et Alberta, réunis congrès, avec archevêque diocèse, offrent Sainteté Pie XI hommage respectueux et filiales félicitations ratification traité Italo-Papal qui libère Père commun, le reconnaît souverain, rend Italie à Dieu. — Camille Fournier, président.”

Ils reçurent deux jours plus tard la réponse suivante :

“Sainteté Pape Pie XI agréé hommages Association Jeunesse Catholique, voeux succès, congrès, bénit travaux. — Card. Gasparri, Sec. d'Etat.”



## LES VOEUX DU CONGRES MARIAL DE QUEBEC

---

Du 12 au 16 juin a été tenu à Québec le premier Congrès marial du Canada. On y a rappelé l'histoire du culte de la Vierge bénie dans notre pays et étudié surtout sa Médiation universelle. Voici les voeux du Congrès :

I. Le premier Congrès marial de Québec, réuni sous la présidence de Son Eminence le Cardinal Raymond-Marie Rouleau, O. P., Archevêque de Québec, et de NN. SS. les Evêques, demande humblement au Souverain Pontife qu'il lui plaise :

1. de définir et de proclamer comme un dogme de foi la doctrine de la Médiation universelle de la très sainte Vierge, vérité qui est clairement insinuée dans la Sainte Ecriture, explicitement enseignée par les Pères et Docteurs de l'Eglise, consignée dans de nombreux textes liturgiques, actuellement acceptée par l'unanimité des théologiens, expressément affirmée dans beaucoup de documents pontificaux, et qui, depuis longtemps, fait pratiquement partie de la croyance populaire ;

2. d'étendre à l'Eglise universelle la Messe et l'Office de Marie Médiatrice de toutes les grâces.

II. Le Congrès recommande aux prêtres d'expliquer aux fidèles, dans la prédication et les catéchismes, la doctrine de la Médiation de la très sainte Vierge, et de répandre les ouvrages qui exposent cette doctrine, par exemple: les "Gloires de Marie" de saint Alphonse de Liguori, le "Coeur admirable" de saint Jean Eudes, le "Traité de la Vraie Dévotion à la sainte Vierge", et le "Secret de Marie" du Bienheureux Grignon de Montfort.

III. Le premier Congrès marial de Québec recommande la récitation quotidienne du chapelet. Il émet le voeu qu'on le récite en famille autant que possible, et que les fidèles prennent la pieuse habitude de le dire souvent en présence du très Saint Sacrement, afin de gagner l'indulgence plénière accordée par le Souverain Pontife Pie XI. Le Rosaire, par la multiplication des "Ave", demande à Marie toutes les grâces dont nous avons besoin "maintenant et à l'heure de notre mort"; par la méditation des mystères, il rappelle tout ce que Jésus et Marie ont accompli en commun pour opérer notre salut. Le Congrès marial émet, en même temps, le voeu que les fidèles de nos paroisses assistent assidûment aux exercices du mois du Rosaire.

IV. 1. Le Congrès marial recommande instamment aux fidèles de garder la pieuse habitude de porter le scapulaire, ou du moins, la Médaille scapulaire.

2. La Médaille miraculeuse étant, depuis un siècle, le grand instrument dont la très sainte Vierge s'est servi pour répandre ses faveurs sur les hommes, le Congrès marial recommande à tous de se la faire imposer et de la porter ensuite comme un signe d'appartenance à la Mère de Dieu.

3. Le Congrès souhaiterait que l'on fasse, chaque année, dans les paroisses du diocèse, une procession en l'honneur de la très sainte Vierge, le jour solennel de l'Assomption.

V. Le Congrès recommande particulièrement aux fidèles de ne pas oublier de réciter l'Angélus trois fois par jour, au son de la cloche. L'Angélus rappelle, en effet, le grand mystère de l'Incarnation du Verbe, qui ne s'est opéré qu'avec le consentement de Marie, premier acte de sa Médiation.

VI. Le Congrès encourage le clergé et toutes les autorités sociales à lutter contre l'usage du blasphème, spécialement du blasphème contre la sainte Vierge.

VII. Les Congrégations de la très sainte Vierge étant l'un des moyens les meilleurs de propager la dévotion envers la très sainte Vierge et d'assurer la conservation de l'esprit chrétien au sein de nos populations, le Congrès émet le voeu que les Congrégations de la très sainte Vierge se multiplient dans les paroisses

et que les hommes et les jeunes gens s'enrôlent en grand nombre sous la bannière de Marie dans ces Congrégations.

VIII. Le Congrès marial de Québec émet le voeu que les parents prennent l'habitude, là où elle n'existerait pas, de porter leurs enfants, sitôt le baptême administré, à l'autel de la sainte Vierge, et de les lui consacrer, afin d'attirer la protection de cette bonne Mère sur ces chers enfants.

IX. Le Congrès marial recommande fortement aux fidèles d'assister aux exercices du mois de Marie qui se font dans nos églises; ceux qui ne pourraient se rendre à l'église devraient faire ces exercices en famille, à la maison. On pourrait même, comme cela se pratique en plusieurs paroisses, se réunir au pied de la "Croix du chemin", pour adresser quelques prières à la très sainte Vierge.

X. Le Congrès marial émet le voeu qu'il soit fait, avec l'approbation de Son Eminence, des Congrès interparoissiaux ou régionaux pour étudier en commun les meilleurs moyens de raviver les pratiques les plus importantes de la piété mariale et les mieux adaptées aux habitudes locales; et que l'on institue une commission permanente destinée à préparer les Congrès.

XI. Le Congrès émet le voeu que l'on fasse dans chaque paroisse des recherches sur les traditions, les usages et les documents relatifs au culte de la très sainte Vierge.

XII. La donation totale à la très sainte Vierge, telle qu'elle a été exposée par le Bienheureux de Montfort, ayant été jugée le moyen le plus parfait de reconnaître pratiquement la Médiation de Marie, le Congrès marial recommande fortement aux prêtres, séminaristes, religieux et religieuses, ainsi qu'aux simples fidèles, de se consacrer entièrement à Jésus par Marie, et de mener ensuite une vie d'union intime avec la sainte Vierge.



### PAR L'INTERCESSION DES BIENHEUREUX MARTYRS CANADIENS

Evidemment, Dieu prend plaisir à ce que les Manitobains aillent prier nos Bienheureux Martyrs dans le modeste, mais si pieux oratoire qui leur a été dédié sur le terrain de l'ancien collège de Saint-Boniface. Car, déjà, plusieurs belles guérisons y ont été obtenues, dont une sous nos yeux et qui fut aussitôt publiée par les journaux de Winnipeg. Voir le "Free Press" du 3 avril 1929 et le "Winnipeg Tribune" du lendemain.

Guérison instantanée d'Emile Laliberté, le mardi de Pâques, à 4 heures du soir. C'est un cas d'ankylose fibreuse et d'arthrite septique de la hanche droite. En voici les principaux détails, tels qu'inscrits au dossier de l'hôpital de Saint-Boniface.

Le 1er juin 1926, comme il était à l'école, jeune garçon de douze ans, Emile perdit connaissance, tomba de son siège et se heurta la jambe droite. Il demeura inconscient environ cinq minutes, sans se mordre la langue. Après avoir recouvré connaissance, il put se rendre à pied chez lui, à cent pas de distance. Il tint le lit trois jours. Le 4 juin, il était transporté en ambulance à l'hôpital, la jambe si souffrante qu'il était dans l'impossibilité de la mouvoir aucunement.

Il demeura à l'hôpital jusqu'au 5 novembre. Il y revint le 28 du même mois, pour le quitter définitivement le 21 janvier 1927, non guéri, malgré tous les bons traitements qui lui furent prodigués sans compter: salicylate, fomentations, jambe mise et remise dans le plâtre, etc., etc. Il fut radiographié quatre fois. Les deux premières fois, 4 et 5 juin 1926, les rayons X ne démontraient rien d'anormal dans les os (no sign of a destructive process); mais déjà le 5 juillet l'emboîture du fémur paraissait embrumée (there is a marked haziness over the right acetabulum) et le tissu osseux entourant la surface articulaire avait une apparence tachetée (and the bony tissue surrounding the articular surface has a mottled appearance). Le médecin crut à un travail de destruction septique (we suspect a septic destructive process). Le radiologiste prononça: arthrite destructive (septique).

Le 27 octobre (environ quatre mois plus tard), d'après les rayons X, la condition pathologique de la jointure de la hanche droite progresse graduellement: les contours des surfaces articulaires sont indéterminés, l'espace interarticulaire est oblitéré, les os formant l'emboîtement, la tête et le col du fémur montrent des signes évidents de prolifération osseuse, c'est-à-dire que les centres morbides s'y multiplient. A la même date, le radiologiste soupçonne quelque chose de semblable, commençant à la hanche gauche: les apparences y sont changées.

Les quelques remarques du Dr A.-P. McKinnon, qui soigna Emile pendant ses deux séjours à l'hôpital, sont également intéressants.

Le 14 juin, il y a une diminution des douleurs aux jointures et dans les membres; mais le 5 juillet il y a enflure et sensibilité de la jambe droite et du haut du fémur, et le malade fait de la température: le médecin a l'impression qu'il y a tuberculose de la hanche (impression: T. B. of hip).

Le 18 juillet, le malade se plaint de grande douleur dans la hanche droite. Quelquefois au genou droit. Il crie au moindre mouvement du membre. Il y a enflure en avant de la jointure de la hanche droite. La cuisse droite diminue un peu de grosseur. Les mouvements sont limités d'une façon très prononcée dans toutes les directions.

Emile est renvoyé chez lui le 5 novembre 1926 avec anky-

lose fibreuse simplement améliorée (improved fibrous ankylosis). Il revint le 28 et il est soigné de nouveau jusqu'au 21 janvier 1927. Lorsqu'il s'en retourne chez lui, l'articulation de sa hanche droite est immobile et elle demeure ainsi jusqu'au 2 avril 1929, c'est-à-dire jusqu'au moment où, après avoir bien prié nos Bienheureux Martyrs dans leur nouvel oratoire de Saint-Boniface, il vint se faire appliquer leur relique dans la sacristie. Là, assis près du P. Dugas, il pria de nouveau. Tous les deux ensemble demandèrent au bon Dieu de montrer qu'il approuve la dévotion à nos Martyrs en accordant tout de suite une guérison complète. Et tout de suite Emile était complètement guéri. Tout de suite il marcha, se mit à genoux avec la plus grande facilité, sauta, courut sans aucune douleur. Le lendemain on m'a dit qu'il fit de la bicyclette presque toute la journée.

Que le bon Dieu continue à glorifier nos Martyrs à Saint-Boniface.

“Le Messager Canadien du Sacré Coeur.”

Jacques DUGAS, S. J.



## LE DEPART DES CARMELITES

### Circulaire de S. G. Mgr l'Archevêque au Clergé

Archevêché de St-Boniface, le 20 juin 1929.

Chers Collaborateurs,

Les Carmélites, venues à Saint-Boniface en 1912, vont quitter cette ville au cours de juin pour aller se fixer définitivement aux Trois-Rivières.

Ce n'est pas sans regret que nous nous sommes décidé à priver le diocèse du secours de leur vie de prières et de mortification. C'est par la prière et la mortification que Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est préparé au ministère de sa vie publique; c'est par la pratique des mêmes vertus qu'il l'a continuée; c'est en mourant sur la croix qu'il a sauvé le monde et c'est de la prière et de la mortification que dépend le salut de chacun de nous.

Le monde ne comprend rien à cette économie céleste; elle n'en reste pas moins la condition du salut des hommes: “La doctrine de la croix est une folie pour ceux qui périssent; mais pour nous qui sommes sauvés, elle est une force divine”. Ia Cor., I, 18.

Les âmes fidèles à la grâce de leur baptême saisissent comme d'instinct surnaturel cette vérité que le monde ne comprend pas. Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit: “Je vous bénis, mon Père, Seigneur du Ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et les avez révélées aux petits”. St-Mathieu, XI, 25.

Nombreux sont ceux qui regrettent le départ des Carmélites

de Saint-Boniface. Le sens de la foi leur fait percevoir en dehors de tout raisonnement humain que le diocèse perd l'un de ses meilleurs appuis. Nous souffrons de ne pouvoir garder les Carmélites chez nous ; l'impossibilité de faire autrement a été la seule raison de notre décision finale.

Quand Monseigneur Langevin fit venir les Carmélites à Saint-Boniface la situation financière de la Corporation Archiépiscope semblait telle qu'elle permettrait à l'archevêque de Saint-Boniface de donner un substantiel appui quand la construction du monastère se poserait. La guerre est venue l'année suivante, et deux ans après la division du diocèse de Saint-Boniface. Notre illustre prédécesseur comptait sur les ressources que devait lui procurer un bien immobilier considérable, mais la guerre a ruiné le marché de l'immeuble ; nous sommes en 1929 et ce marché est encore dans le marasme. De lourds impôts ont bientôt fait de ce capital qui promettait des revenus, un capital improductif pour en faire, après quelques années, un fardeau intolérable. Nous croyons avoir fait tout ce qui était humainement possible de faire pour porter cette propriété dans l'espoir d'une reprise des valeurs d'immeubles ; nous avons dû l'abandonner en grande partie faute de ressources pour payer les impôts. Elle est devenue depuis la propriété de la Ville de Saint-Boniface qui peut attendre plus facilement que nous une reprise du marché des immeubles.

La division du diocèse a laissé à Saint-Boniface un territoire en grande partie inhabité et inhabitable ; les ressources qui reviennent à la mense épiscopale sont fort limitées et ne peuvent pas facilement être augmentées ; ce serait imprudence de compter sur le diocèse dans l'effort à faire pour garder les Carmélites à Saint-Boniface.

La vieille construction habitée par les Carmélites depuis leur arrivée est trop petite et tombe en ruines ; nous nous reprochons même d'avoir demandé à ces Religieuses de vivre si longtemps dans ces quartiers si peu propices à leur vie régulière et à leur développement. Elles n'ont jamais proféré une plainte, mais nous nous sommes rendu compte qu'il était impossible d'aller plus loin dans ces conditions de vie. La construction d'un monastère s'imposait. Les Carmélites n'avaient pas ce qu'il fallait pour le construire en son entier ; elles eussent pu commencer cette construction et attendre pour la terminer. Mais une autre question plus difficile à résoudre que celle de la construction se posait le jour où ce monastère eût été construit. La loi manito-baine ne reconnaît pas le caractère charitable de l'oeuvre de prières et de mortification faite par les Carmélites bien que cette oeuvre tienne la tête dans le rang des oeuvres de miséricorde. Il nous est impossible de prévoir un changement de l'opinion pu-

blique sur ce point au Manitoba. Au taux actuel des impôts à Saint-Boniface la construction du monastère faisait tomber sur la communauté un fardeau annuel de six mille piastres au moins, peut-être davantage. Après mûre réflexion, après avoir pris l'avis de nos consultants nous avons dû accepter l'avis unanime : le Carmel qui n'a pas d'œuvres productives est impuissant à porter ce fardeau. Les Carmélites doivent donc partir, il nous semble humainement impossible d'empêcher ce départ.

Nous comptons sur Dieu pour suppléer au vide que vont laisser ces priantes à Saint-Boniface.

Nous devons ces explications à tous ceux que ce départ étonne et contriste; vous donnerez à cette circulaire la publicité que vous jugerez nécessaire ou utile.

Croyez-moi, Chers Collaborateurs,

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† ARTHUR, Arch. de St-Boniface.

Note des "Cloches". — Lorsque la présente circulaire fut écrite il était décidé que les Carmélites quitteraient Saint-Boniface à la fin de juin. Un retard survenu dans la préparation du monastère trifluvien a fait remettre le départ au mois d'août.



### UN BREF DE PIE IX

Nous trouvons dans les "Missions Catholiques" de Lyon, année 1873. un bref de Pie IX aux chrétiens du diocèse de Saint-Albert, communiqué à la revue par Mgr Grandin. On ne relira pas sans intérêt ni émotion les allusions à la question romaine alors de date récente.

PIE IX Pape.

Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Si plusieurs de ceux qui ont eu la plus large part aux bienfaits de ce Saint-Siège, nous rendant le mal pour le bien, se sont élevés et déclarés contre Nous, un plus grand nombre d'autres, soit auprès de Nous, soit dans les contrées voisines, soit enfin dans le reste du monde, détestent ces faits et n'oublient rien pour Nous témoigner leur douleur, leur amour et leur respect. Nous sommes d'autant plus consolés des hommages de ceux-ci que Nous sommes plus affligés de la méchanceté de ceux-là. Aussi avons-Nous accueilli avec la plus grande joie les témoignages que vous Nous donnez de votre piété filiale, vous qui, si éloignés de Nous et à peine nés à notre très sainte religion, montrez une foi si vive, et professez un tel dévouement pour Nous, en qui vous reconnaissez le Vicaire de Jésus-Christ, que vous paraissez plus désolés de Nos maux que s'ils vous étaient propres.

Mais ce qui excite Notre reconnaissance Nous fait craindre aussi que votre foi encore tendre, ne se scandalise de ce que vous apprenez de la conduite des enfants plus âgés de l'Eglise. Considérez cependant que l'Eglise, comme épouse de Jésus-Christ, doit être la fidèle image de son divin Epoux, que Jésus, après avoir passé en faisant du bien partout et en guérissant toutes les victimes du démon, fut attaché à la croix par le peuple même qu'il avait comblé de toutes sortes de bienfaits. Souvenez-vous encore que le divin Maître a dit à ses disciples : "vous serez haïs de tout le monde à cause de mon nom ; — si les hommes m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi", et qu'il a affirmé que ces choses arriveront "en témoignage" de sa prédiction. Souvenez-vous enfin qu'il a posé lui-même pour fondement de l'Eglise romaine une pierre contre laquelle les portes de l'enfer ne pussent prévaloir. Or, pour que les événements vérifient tout cela, il faut nécessairement que les sectateurs du démon livrent de fréquents assauts à l'Eglise, et que l'enfer tourne toutes ses forces contre cette Pierre inébranlable, posée par la main même de Jésus-Christ, afin qu'il paraisse avec évidence non seulement qu'on tente en vain de saper ce divin fondement, mais que ceux-là seront toujours brisés qui tomberont sur cette pierre, et qu'elle écrasera ceux sur qui elle tombera. Que votre foi ne soit donc point ébranlée par les épreuves de l'Eglise et les Nôtres, que vous avez raison de déplorer ; qu'elle y puise au contraire une nouvelle force et une nouvelle ardeur à demander à Dieu avec plus d'instances et à attendre de lui avec plus de confiance la victoire qui, de même qu'elle suivra une guerre plus générale et plus dangereuse que les précédentes, de même aussi elle montrera, avec plus d'évidence encore que tous les triomphes antérieurs, que de toutes les paroles prononcées par Jésus-Christ il n'y en aura aucune qui ne s'accomplisse jusqu'à un seul iota et à un seul point. En attendant, Nous vous souhaitons les secours les plus abondants de la grâce céleste et tous les dons du Saint-Esprit ; et Nous vous en donnons le présage, chers fils, ainsi que le gage de Notre bienveillance paternelle dans la bénédiction apostolique que Nous vous accordons avec amour.

Donné à Rome auprès de Saint-Pierre, le 2 septembre de l'an 1872, de Notre pontificat le ving-t-septième.

PIUS PP. IX.



## LA PREFECTURE APOSTOLIQUE DE LA BAIE D'HUDSON

Il y a quatre ans, à mon retour de Rome, — écrit Mgr Turquetil qui repart pendant ce mois pour la Baie d'Hudson, — la préfecture comptait deux missions, j'avais deux Pères Oblats avec moi, aujourd'hui nous sommes dix prêtres, quatre missions

sont en marche, une cinquième va être ouverte cet été, trois églises sont construites à part des résidences des Pères, bientôt ce sera le tour des écoles, orphelinats, etc. La petite Thérèse nous a aidés, bénis, elle a béni nos bienfaiteurs et amis, elle nous aidera encore, elle bénira encore tous les coeurs généreux qui s'intéressent à ses missions esquimaudes qu'elle aime tant.



### CE QU'IL AIMAIT!

#### Hommage à la mémoire de Mgr Langevin, O. M. I.

(Sur l'air: *Combien fai douce souvenance...*)

---

Nous gardons douce souvenance  
De son grand amour de l'enfance;  
Pour conserver en elle l'innocence,  
Monseigneur l'entoura toujours  
D'amour!

D'une enveloppante tendresse,  
Il aimait l'ardente jeunesse  
Qu'il appelait l'avenir, la richesse,  
Le blé qui lève en épis d'or:  
Trésor!

De sa mère, la Sainte Eglise,  
Combien son âme était éprise!  
Aux paroles du Pape, sans feintise,  
Il adhéraît avec amour,  
Toujours!

Il aimait, aux feux de l'aurore,  
Son clocher de Saint-Isidore,  
Sa vieille maison que le soleil dore,  
Les fruits mûrs, les buissons fleuris,  
Les nids!

Monseigneur aimait l'aube pure,  
Le vaste horizon, la verdure,  
La forêt, la plaine, la moisson mûre,  
Les oisillons, le gai printemps,  
Les champs!

Il aimait la verte campagne,  
Le lac, le rocher, la montagne,  
Le ruisseau, le doux chant qui l'accompagne,  
L'azur et les flocons neigeux  
Des cieux!

Il aimait de votre âme fière,  
 Monseigneur, la vaillance austère;  
 Quand le Ciel à lui vous donna pour frère,  
 Un mot traduisit tout son coeur:  
 "Bonheur!"

Oh! il aimait à la folie  
 Sa race et sa douce patrie,  
 Son parler, son histoire, son génie,  
 Son drapeau, ses saints, ses héros  
 Si beaux!

Mais ce qu'il trouvait délectable,  
 Nectar exquis, presque adorable,  
 C'était notre fameux sirop d'érable  
 Et la pomme au goût savoureux,  
 Juteux!

Oh! patriote incomparable,  
 Du droit vengeur irréprochable,  
 De notre langue l'apôtre admirable,  
 Tu restes pour nous l'idéal  
 Royal!

Cette chanson, composée par une Religieuse Missionnaire Oblate de la communauté fondée par Mgr Langevin, a été chantée à la séance de distribution des prix le 21 juin au Jardin de l'Enfance Langevin de Saint-Boniface, présidée par S. G. Mgr l'Archevêque. Nous avons tenu à l'insérer dans nos pages. Elle fait si bien revivre le cher et grand disparu!



### LA VENERABLE MERE MARIE DE JESUS Carmélite de Tolède

Le 29 avril dernier, l'autorité ecclésiastique de Tolède fit la reconnaissance officielle des restes de la vénérable Mère Marie de Jésus, Carmélite déchaussée, qui mourut en odeur de sainteté, au couvent Saint-Joseph de Tolède, l'an 1640.

Le cardinal Segura y Saenz la présida, assisté des témoins, des médecins et des ouvriers. La tombe placée au bas du choeur fut trouvée munie des sceaux officiels; le cercueil en fut retiré et placé sur une table ornée de drap rouge. On le reconnut dans le même état qu'après la reconnaissance de 1915. Le cercueil fut ouvert; dessous le voile qui le cachait, le corps répandit un parfum pénétrant, et quelques instants après, il apparut parfaitement conservé.

Seuls les médecins restèrent avec le cardinal; ils reconnurent

que le corps n'avait aucune marque de corruption, restait flexible et pénétrait les habits d'un parfum suave. Ils furent profondément surpris de cette conservation extraordinaire, et quand on leur offrit de se laver les mains, refusèrent de le faire: "Un corps si pur de toute corruption, dirent-ils, ne peut nous contaminer".

Ses instruments de pénitence: calices à pointes, chaînettes, etc., ses lettres et manuscrits, ses habits, sont imprégnés du même parfum. Et cette merveille dure depuis deux cent quatre-vingt-neuf ans.

"La Croix" de Paris.



### ORDINATION DE M. L'ABBE EMILIEN LEVEQUE

Le dimanche, 7 juillet, S. G. Mgr l'Archevêque a ordonné prêtre dans la cathédrale M. l'abbé Emilien Lévéque, enfant de Saint-Boniface et ancien élève du Collège de notre ville. Il a fait sa théologie au Grand Séminaire de Québec. Monseigneur a prononcé le sermon de circonstance.

Le lendemain, le nouveau prêtre a dit sa première messe dans la chapelle de l'Hospice Taché, où l'une de ses tantes est religieuse.



### LA LIGUE CATHOLIQUE FEMININE

La Ligue Catholique féminine, (105, rue Sainte-Anne, Québec), vient de publier un troisième numéro de son Bulletin tiré à 20.000 exemplaires. Les Ligueuses isolées qui ne l'auraient pas reçu sont priées d'en faire la demande.

Ce nouveau numéro du Bulletin contient la bénédiction de S. S. Pie XI transmise à la Ligue par S. E. le cardinal Rouleau et dont nous avons déjà publié le texte. Il contient aussi une nouvelle approbation épiscopale et une lettre de la Révérende Mère Supérieure Générale de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, qui montre l'intérêt et la part que prennent les Religieuses à la croisade de la modestie chrétienne. Nous reproduisons cette lettre:

De notre maison-mère, ce 28 décembre 1928.

Chère Mademoiselle,

Si je n'avais écouté que mon coeur, que ma sincère admiration pour votre beau dévouement et la méritante cause que vous servez, il y a longtemps que vous auriez eu de moi une longue lettre de félicitations et de "bonnes nouvelles". J'ai écrit à nos chères Soeurs supérieures locales un vibrant appel en faveur de la Ligue.

Je ne voulais pas en rester là. Je tiens tant à ce que la Congrégation ne perde pas son rang dans cette campagne si néces-

saire, si louable et si urgente, que j'aurais désiré distribuer moi-même tous les billets avant même d'en accuser réception...

Malheureusement les circonstances ne m'ont pas permis d'exécuter mon projet. Je vous promets qu'à la retraite des Supérieures, en mai prochain, j'encouragerai nos Soeurs à vous seconder de tout leur pouvoir.

En attendant je vous félicite chaleureusement et je demande à la sainte Vierge, par Mère Bourgeoys, de vous bénir mille fois tous les jours.

Il vaut mieux sans doute que ce soit vous, jeunes filles de la société, qui leviez l'étendard et prêchiez cette délicate réforme, car vous avez deux armes, la parole et... l'exemple. On est plus facilement écouté — n'est-ce pas — quand on dit: "Arrêtons-nous" que lorsqu'on crie d'une voix très forte: "Arrêtez-vous!"

D'un autre côté, vous avez besoin de sentir que nous sommes avec vous, Mademoiselle, que notre sympathie, notre prière, nos encouragements ne vous sont pas mesurés avec parcimonie. Eh bien! encore une fois, comptez sur nous, comptez sur moi, qui vous suis tout particulièrement dévouée parce que sincèrement reconnaissante.

SOEUR SAINTE-MARIE-DU-CENACLE,  
Supérieure générale, C. N.-D.



### A LA MEMOIRE DE LA VERENDRYE

Le 12 juin la Commission des Sites et des Monuments Historiques du Canada a inauguré à trois milles à l'ouest de Portage la Prairie un monument de pierres superposées ou tumulus en l'honneur de La Vérendrye, le découvreur de l'Ouest canadien. L'endroit choisi pour l'érection de ce monument est celui où le célèbre explorateur, en octobre 1738, construisit le Fort la Reine, ainsi nommé en l'honneur de la reine de France.

M. le juge F.-W. Howay, de New Westminster, C.-A., représentant de l'Ouest dans la Commission des Sites et des Monuments du Canada, dans une brève allocution, mentionna l'excellent travail déjà fait par l'organisation qui, en neuf ans, a érigé une centaine de monuments commémoratifs sur des lieux historiques.

M. le juge L.-A. Prud'homme, président de la Société Historique de Saint-Boniface, auteur d'une biographie de La Vérendrye, a été le principal orateur. "La Liberté" du 19 juin a publié une traduction de son discours qui a été prononcé en anglais.

L'honorable Albert Préfontaine, ministre de l'Agriculture, parlant au nom du gouvernement provincial, a rappelé qu'au

palais législatif on peut voir, une remarquable statue de La Vérendrye faisant pendant à celle de Lord Selkirk.

Des tablettes portent, dans les deux langues officielles du Canada, l'inscription suivante :

“En ce lieu où les Indiens commençaient le portage entre la rivière Assiniboine et le lac Manitoba pour se rendre au Fort York, Pierre Gaultier de Varennes, Sieur de La Vérendrye, explorateur canadien-français et découvreur de l'Ouest Canadien, construisit en octobre 1738 le Fort la Reine, où il établit ses quartiers et d'où lui-même ou ses fils poussèrent leurs explorations au Nord, jusqu'à la rivière Saskatchewan, au Sud-Ouest jusqu'au pays des Mandans et à l'Ouest jusqu'aux contreforts des Rocheuses.”

Outre ceux déjà nommés, plusieurs autres Canadiens-français prirent part à la cérémonie d'inauguration, en particulier M. l'abbé J.-E. Derome, curé de Portage la Prairie, M. Horace Chevrier, de Winnipeg, et une déléguation de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface.



## LE MAITRE-AUTEL DE LA CATHEDRALE

Lors de l'incendie de la cathédrale de Saint-Boniface, le 14 décembre 1860, le maître-autel fut sauvé des flammes. Il fut placé dans la cathédrale reconstruite et dans celle qui la remplaça en 1908. Il y est encore. Au pied de cet autel furent ordonnés prêtres par Mgr Provencher, Mgr Taché le 12 octobre 1845 et Mgr Faraud le 18 mai 1847. Mgr Taché y ordonna Mgr Clut le 20 décembre 1857.

Nos Seigneurs Grouard, Langevin, Béliveau et Prud'homme furent consacrés évêques au pied de ce même autel.



## LA LECTURE DE LA VIE DES SAINTS

M. René Bazin, dans “les hommes de demain”, rapporte ce mot d'un de ses amis, élevé dans la Flandre belge :

“Dans ma famille, à table, un des enfants lisait dix minutes chaque jour, tout haut, la vie des Saints. Tout ce qu'il y a de meilleur en moi vient de là.”

Le P. Monsabré, dans une retraite à Notre-Dame, raconte un trait analogue :

“Une paysanne, depuis longtemps éprouvée par la maladie, avait l'habitude de réunir pour la prière ses onze enfants autour de son lit. Avant la prière, on lisait la vie des Saints. Un soir, on avait lu la passion d'un jeune martyr qui, au milieu des plus

horribles tourments, était mort en confessant joyeusement le nom de Jésus.

“Après la lecture, la mère s’écrie d’une voix pleine de larmes: “Oh! mes enfants, qui donc en ferait autant aujourd’hui?”

“Les onze enfants, d’un même élan, répondirent: “Nous tous, mère, avec la grâce de Dieu!”

Et le prédicateur ajoutait:

“Voilà, Messieurs, les sentiments que vous feriez éclore dans l’âme de vos enfants, si vous preniez l’habitude, chaque jour, à une heure réglée, de fermer les livres frivoles, d’imposer le silence aux bruits de la vie mondaine, pour faire de la vie des Saints la lecture de famille.”



## LE BIENHEUREUX CLAUDE DE LA COLOMBIERE

Le dimanche, 16 juin, le Vénérable Père Claude de la Colombière, de la Compagnie de Jésus, a été déclaré Bienheureux. Cette date correspond précisément à l’anniversaire du jour où le divin Maître, ayant prescrit à sainte Marguerite-Marie d’obtenir une fête du Sacré-Coeur, lui avait dit de s’adresser dans ce but à son serviteur, le Père de la Colombière.

Le Bienheureux Claude de la Colombière naquit en France en 1641. Il fit ses études de littérature et de philosophie à Lyon, au collège tenu par les Pères de la Compagnie de Jésus. Congréganiste exemplaire de la Sainte Vierge, il progressait chaque jour dans la vertu et dans la science. Se sentant appelé à embrasser la même vie que celle de ses maîtres, il entra, à 17 ans, en 1658, au noviciat d’Avignon. Après ses premiers voeux, il enseigna les belles-lettres au collège de cette ville. Il suivit ensuite à Paris les cours de théologie, tout en étant précepteur des fils de Colbert. A peine promu au sacerdoce, il fut professeur au collège de Lyon et se prépara au ministère de la prédication. En 1674, il fait sa troisième année de probation, pendant laquelle il se livre aux exercices spirituels pendant un mois. Il se sent alors poussé par Dieu à lui offrir un sacrifice parfait, le voeu héroïque d’observer toutes les règles de son Ordre; c’était une magnifique préparation à l’émission de ses voeux solennels, le 2 février 1675, et à l’apostolat de la dévotion au Sacré-Coeur, auquel le ciel le destinait.

Le Père de la Colombière fut bientôt désigné comme supérieur de la maison de la Compagnie, à Paray-le-Monial: Notre-Seigneur accomplissait ainsi, par les ordres des supérieurs, la promesse qu’il avait faite à sainte Marguerite-Marie de lui envoyer “son serviteur fidèle et son parfait ami”. Sous la direction spirituelle du Bienheureux, la Sainte redoubla de courage et se sentit la force de seconder sans crainte les désirs de Sacré Coeur, en

propageant son culte. Elle révéla alors à son saint directeur la mission spéciale que Notre-Seigneur confiait à lui et aux membres de son Ordre de propager et de répandre parmi le peuple chrétien cette salutaire dévotion, sans se laisser abattre par aucune difficulté. Le 21 juin 1675, le vendredi après la Fête-Dieu, le Bienheureux et sainte Marguerite-Marie faisaient leur consécration perpétuelle au Sacré Coeur.

De rudes épreuves attendaient pourtant le Bienheureux. En 1675 il dut partir pour Londres comme prédicateur de la duchesse d'York, Marie-Béatrice d'Este, épouse du frère de Charles II. Cette ville était alors presque toute passée à l'anglicanisme; le P. de la Colombière put y exercer son zèle ardent et son héroïque patience; qu'il suffise de dire que les ennemis de l'Eglise catholique conçurent tant de haine contre le Bienheureux qu'ils lui intentèrent un procès humiliant et le jetèrent en prison; c'en fut assez pour achever de ruiner sa santé déjà faible. Exilé d'Angleterre, il essaya, par ordre de ses supérieurs, tous les moyens de guérison. On l'envoya à Paray-le-Monial; c'est là, ainsi qu'il l'apprit de la fidèle disciple du Sacré Coeur, qu'il devait offrir le sacrifice de sa vie. Il mourut le 15 février 1682.



### MONIALES CARMELITES AUX TROIS-RIVIERES

Les Carmélites installées depuis 1912 à Saint-Boniface vont quitter le Manitoba le mois prochain et aller s'établir aux Trois-Rivières. Un ami du Carmel a voulu profiter de cette occasion pour faire mieux connaître l'esprit et les coutumes de cet Ordre vénérable. L'obscurité volontaire dans laquelle il vit facilite la méconnaissance de ses règles. Que de légendes courent sur son compte! Ces pages rétablissent la vérité, et devant la vraie physionomie du Carmel, même en pleine lumière, on ne peut s'empêcher d'admirer. Des âmes généreuses voudront aider cette oeuvre dont les prières et les mortifications attirent de nombreuses grâces sur notre pays; quelques-unes même entendront l'appel du divin Maître et se sentiront le courage de devenir soeurs de la petite sainte de Lisieux...

Cette brochure contient l'histoire exacte des dix-sept années du Carmel de Saint-Boniface et celle de son établissement aux Trois-Rivières. Elle se vend 10 sous à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.



### DING ! DANG ! DONG !

— Le 23 juin S. G. Mgr l'Archevêque a ordonné prêtres à Lebrét les RR. PP. Beaulieu, Poulet et Jordan, O. M. I.

— Le dimanche, 7 juillet, par ordre de S. G. Mgr l'Arche-

vêque, un "Te Deum" a été chanté dans toutes les églises du diocèse pour remercier Dieu du retour à la santé de Sa Majesté Georges V, notre Roi.

— S. G. Mgr Breynat, O. M. I., vicaire apostolique du Mackenzie, a envoyé récemment au Saint-Père une peau d'ours polaire.

— Le 7 juin dernier, S. E. le cardinal Rouleau a accordé à la Compagnie de Jésus l'autorisation de construire un collège classique à Québec. Ce collège sera un externat.

— Le 1er juillet ont eu lieu à Lebret l'inauguration du sanctuaire au Sacré-Coeur reconstruit et l'érection d'un Chemin de Croix. Un grand pèlerinage a eu lieu à cette occasion.

— Il faut que les hommes aient patience les uns avec les autres, et les plus braves sont ceux qui supportent le mieux les défauts d'autrui. — Saint François de Sales.

— Le procès informatif en vue de la béatification de Mgr de Mazenod a été clos à Marseillé le 21 mai. Les pièces et documents ont été portés à Rome par le R. P. Estève, O. M. I., postulateur de la cause.

— S. G. Mgr Ladyka, O. S. B. M., nouvel évêque ruthène, a été consacré sous le titre d'évêque d'Abdus, à Edmonton, le 14 juillet. S. G. Mgr l'Archevêque assistait à la cérémonie et a prononcé le sermon de circonstance en français.

— La retraite ecclésiastique du diocèse de Saint-Boniface a eu lieu du 8 au 13 juillet. Elle a été prêchée par le R. P. E.-A. Langlais, O. P., provincial du Canada. Celle du diocèse de Winnipeg a eu lieu la semaine suivante et a été prêchée par le R. P. Yvan d'Orsonnens, S. J., recteur du Collège Jean-de-Brébeuf, à Montréal.

— Le R. P. Thomas Schnerch, O. M. I., ancien professeur au Séminaire Saint-Joseph d'Edmonton et professeur au Collège Saint-Paul de Winnipeg, a été nommé provincial de la province polono-allemande de sa Congrégation. Il succède au R. P. B. Ueberberg. Cette province, qui dessert la paroisse de Saint-Charles, va ouvrir un noviciat dans le presbytère qui a été construit et a déjà servi à cette fin autrefois.

— Le dévoilement d'un monument à la mémoire du R. P. Albert Lacombe, O. M. I., aura lieu à Saint-Albert, Alta, le 21 du mois courant.

— Les paroissiens de Sainte-Elisabeth sont venus en pèlerinage à l'oratoire des Bienheureux Martyrs à Saint-Boniface le 27 juin.



R. I. P.

— Dame Vve Georges Caron, décédée à Saint-Charles, Man.